

PV INTERCOMITE DE LULLY-PARC  
Site internet Lully-Parc : [www.genevois.org/lullyparc](http://www.genevois.org/lullyparc)  
Séance du 15 novembre 2022

Présents :

M Jean-Claude Martini (admin Lully I), Mme Marie-Laure Peyer Pouilly (adm. Lully IIa), M André Prior (CT Lully IIa), M Degen (adm Lully IIb), M Maurice Strazzeri(CT Lully IIb), M Michel Gosteli(adm Lully IIc) M Courvoisier(CT Lully IIc), Mme Naspinki(CTLully IIc) Mme Claude Maret(Trésorière Lully IIc et Lully Parc)

Absents : M Basile Rochat (CT Lully I) & M Daniel Cerez (CT Lully I)

Excusés : Mme Agustina Mumenthaler (Co adm. Lully I)

-----  
La séance est ouverte par M Martini à 18h15.

Il nous informe qu'il va quitter la PPE ainsi que Mme Mumenthaler. Courant 2023. Ils doivent voir qui va les remplacer en qualité d'administrateur

### **1.Approbation du PV de la réunion du 11.11.2021**

M Degen (absent lors de cette réunion) conteste le point suivant :

Point n° 4 alinéa 5 : « Les places vers la maison Gosteli et les 3 à la suite sont sur la parcelle n°4645 donc Lully IIc. »

M Degen dit que les 3 places qui sont le long du jardin sont à disposition des habitants de Lully Parc.

Une discussion a été engagée concernant la situation juridique de Lully Parc qui est constitué de 4 parcelles. Il a été proposé de demander un avis de droit à un juriste. L'IC a décidé de ne pas faire cette démarche.

M Michel Gosteli va envoyer le plan de la servitude de Monsieur Gosteli en format A3, vu que le premier mail envoyé avec le même plan en 2 fois A4 n'était pas lisible et compréhensible.

Le litige concernant ces places est à régler au sein de la PPE Lully IIIC.

Le reste du PV est approuvé sans modifications.

### **2 Date de la grande chasse**

Elle est fixée au 10.12.2022 à 10h

M Strazzeri va faire une fiche d'information qui va être remise à chaque habitant de Lully Parc.

Suite à la grande chasse, il est prévu un apéro. Mme Maret, Mme Naspinki et Mme Peyrer Pouilly s'occupent de l'organiser.

### **3 Entretien de la copropriété**

#### 1. Panneaux de circulation

Il a été demandé à Stéphane un devis concernant les panneaux à remplacer (Panneaux de propriété privée, panneau circulation interdite et panneau hauteur du garage).

#### 2. Lignes jaunes à repeindre

En attente du devis de Stéphane

#### 3. Entretien du garage souterrain et de la dalle

Il est constaté que les excréments d'animaux (probablement de chats) sont présents dans le garage souterrain.

Mme Maret nous informe qu'elles les enlèvent régulièrement. Il est demandé à chaque copropriétaire possédant un chat de bien vouloir agir de la même façon.

Stéphane signale que les évacuations d'eau sont régulièrement bouchées par des cailloux, déchets.... Les crépines sont enfoncées dans les évacuations.

Stéphane s'est plaint du non-respect de son travail.

Décision à l'unanimité : Stéphane va intervenir 1x/mois pour l'entretien de la dalle et du garage. Il lui est aussi demandé de recouvrir les tags du garage souterrain.

#### 4. Panneau d'affichage dans le garage

Lors de la grande chasse, le panneau sera remis en état. .

#### 5. Locaux techniques dans le garage

Stéphane va effectuer un tri dans les locaux.

### **4. Abandon de vélos dans le garage**

Il est décidé d'informer les copropriétaires par l'intermédiaire d'un mail de bien vouloir marquer les vélos qui leur appartiennent. En date du 9.12.2022, les vélos non marqués seront évacués.

M Martini va préparer un mail, qui sera transmis à l'administrateur de chaque PPE. Ce dernier le transférera aux copropriétaires de leur PPE.

### **5. Entretien des toits**

L'entreprise Tremblet n'est pas intervenue en 2022.

M Strazzeri va la recontacter. Il va aussi voir pour faire faire des offres auprès d'autres entreprises.

Ces offres doivent contenir 2 points différents :

- Nettoyage des toits 1x/an
- Elimination de la mousse.

Cependant cette démarche avait déjà été faite et les offres reçues étaient beaucoup plus élevées que celle de l'entreprise Tremblet.

## **6.Container à papier et gestion des déchets**

Il est demandé à chacun de bien vouloir amener au tri sélectif tout ce qui est papier. Il n'est pas envisagé de mettre un container pour cela.

## **MERCI DE METTRE LES CORNETS DANS LES CONTAINERS PREVUS ET NON A COTE.**

Dès 2023 les containers seront lavés 2x/an par l'entreprise Transvoirie. M Strazzeri va contacter l'entreprise.

## **7.Entretien et éclairage de la dalle, infiltration d'eau dans le garage**

Divers points sont à évaluer : Etanchéité, Maçonnerie, Electricité, Ferblanterie... M Strazzeri va prendre contact avec les différentes personnes des CT, et organiser des réunions. M Pouilly est d'accord de participer.

Il est décidé de faire un groupe de travail au sein de la commission technique afin de faire un tour de la situation. Evaluer les possibilités de travaux, faire faire des devis.

## **8.Parking chemin de Chambert**

La commune plus précisément la « Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement » renonce à utiliser le stationnement du chemin de Chambert pour les besoins des travaux qui ont commencé dans le Vieux-Lully.

Séance levée à 20h25

La secrétaire

Marie-Laure Peyer Pouilly